



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Charente



Compte-rendu

Réunion du Conseil d'école

2ème trimestre

Date du conseil d'école : **Mardi 1 mars 2022 18 h 00**

PARTICIPANTS :

Fonction	NOM Prénom	présent	excusé	absent	
Président (e)	Mme Durand Christelle	x			
I.E.N. ou représentant	M Arnoux		x		
Maire ou représentant	M Veaux, Maire de Sers M Hureau, Maire de Vouzan (Représenté par M Léger 1 ^{er} adjoint)	x	x x		
	Mme Duteil (Restauration scolaire Sers)	x			
SIVOS	M Mahérault (Président SIVOS)	x			
	Mme Brocheton (Vice-Présidente SIVOS)	x			
Enseignants	Mme Seguin Sarah	x			
	Mme Duong Vinh Cécile	x			
	Mme Jossand Emilie	x			
	Mme Bailly Chloé		x		
	Mme Souchaud Julie	x			
	Mme Buissonneaud Aude		x		
	M Lacheze Laurent		x		
	Parents d'élèves	Mme Martinez Pauline (Titulaire)	x		
		Mme Dulac Elodie (Titulaire)		x	
		Mme Lacourarie Marion (Titulaire)	x		
M Magnon Patrick (Titulaire)		x			
Mme Mathieux Aurélie (Titulaire)		x			
Mme Hélias (Titulaire)			x		
Mme Trillaud Emilie (Suppléante)			x		
	Mme Thibault Carine (Suppléante)	x			
	M Deblaise Michaël (Suppléant)		x		
	Mme Moinet Sabrina (Suppléant)		x		
	Mme Germain Barbara (Suppléante)		x		
	Invités	Mme Douet Sophie	x		
DDEN	M Body Jean-Marie	x			
Membres du RASED				x	



Circonscription
Angoulême
Sud

Ecole

**Regroupement
pédagogique
Intercommunal
des écoles de
Sers et de
Vouzan**

Adresse : le bourg 16410 Vouzan

Tél.: 05 45 24 96 88

Mél. : ce.0160223F@ac-poitiers.fr

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier procès-verbal du conseil d'école n°1 du mardi 9 novembre 2021.
- 2- Evolution des effectifs sur le RPI / Inscriptions et accueils des familles et enfants
- 3- Travaux effectués dans les écoles
- 4- Hygiène et sécurité : exercices d'évacuation incendie et PPMS
- 5- Orientations budgétaires allouées aux écoles par le SIVOS
- 6- Projets en cours pour l'année scolaire 2021/2022
- 7- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal du conseil d'école n°1 du mardi 9 novembre 2021.

Aucune remarque. Aucune modification.
Voté à l'unanimité.

Evolution des effectifs sur le RPI / Inscriptions et accueil des familles et enfants

- Effectifs au 1 mars 2022 sur le RPI

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2				
18	14	22	14	16	22	21	18				
22 PS-MS		22 MS-GS		24 GS-CP		26 CE1-CE2		27 CE2-CM1		24 CM1-CM2	

Ecole de Vouzan : Une élève est inscrite en CM1 depuis le 3 janvier 2022 et une élève est inscrite en CE2 depuis le 28 février 2022.

Ecole de Sers :

3 entrées dans chacune des classes :

- 1 en PS : le 15 novembre
- 1 en CP : le 6 décembre
- 1 en MS : le lundi 28 février
- 1 départ d'un PS le 1^{er} février

- Prévion des effectifs pour l'année 2022-2023

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10 – 2 « Privé » - 2 déménagements – 1 (Marthon) = 5 (Vouzan) 5 naissances +2 frère et soeur (Sers)	18	15 dont 1 arrivée	22	14	16	22	21
12	18	15	22	14	16	22	21

La répartition des élèves sur les écoles du RPI sera traitée en fin d'année scolaire au cours du mois

de juin par l'équipe pédagogique du RPI Sers Vouzan.

Les familles dont les enfants seront accueillis à l'école de Vouzan, seront averties via le cahier de liaison de leur enfant. Les familles et leur enfant seront invités et reçus à l'école de Vouzan par Madame Durand Christelle le mardi 5 juillet 2022 à 18 h. Une présentation de l'école et du fonctionnement de celle-ci leur sera présenté.

Les inscriptions sont dès à présent possibles pour la rentrée 2022 pour les PS. Demande aux mairies pour clore les inscriptions le 31 mai afin d'avoir une vision globale pour envisager les futures répartitions.

Mme Jossand demande à la Mairie de Vouzan si celle-ci peut lui communiquer la période où elle réalise les inscriptions. La Mairie de Vouzan par l'intermédiaire de Mme Durand indique à Mme Jossand que les inscriptions débuteront début avril.

Mme Jossand demande à être informée dès qu'une inscription est réalisée en Mairie afin d'établir une communication fiable entre les Mairies, l'Ecole Maternelle et les familles.

Mme Jossand informe le conseil d'école que des petits rendez-vous seront mis en place pour recevoir les familles des nouveaux inscrits.

Travaux effectués dans les écoles

• Ecole de Vouzan

- Tapis de gymnastique installés à la salle de danse.
- 2 paillasons ont été commandés (équipement entrée préfa + classe CM1-CM2)
- Porte du préfa et la porte de la classe des CE2 : huilées pour éviter les grincements.
- Porte de la classe des CM1-CM2 (serrure 4 points) : devis en attente.
- Entretien du poulailler (nettoyage, paille, entretien mangeoire...)
- 2 ballons sur le toit du cagibi. Une solution est envisagée afin d'éviter l'accès des ballons sur la toiture.
- Néon du bureau de direction remplacé par un panneau LED.
- Porte de la bibliothèque fonctionne à nouveau (fermeture et ouverture).
- Cagibi entretenu.
- Cantine : inauguration entre la Mairie et les élèves des nouveaux sanitaires. M le Maire a attiré l'attention des élèves sur la nécessité de respecter les locaux (inscriptions de noms d'élèves sur les murs de la cour).
- Des détecteurs de CO2 ont été placés dans chacune des classes pour une évaluation de 2 semaines. Après l'exploitation des résultats, la Mairie envisage un équipement permanent.

• Ecole de Sers

- Onduleur remplacé durant les vacances qui a engendré divers problèmes : impossibilité d'imprimer depuis les ordinateurs, de se connecter à internet pour une classe, téléphone ne sonnant plus dans les classes. Ces divers problèmes ont été résolus.
- Problème TBI dans la classe Égalité : réparé
- Problème de chauffage qui impactait la classe de GS-CP : réparé
- Porte d'entrée qui ne fermait plus et porte de la bibliothèque qui bloquait : réparées
- Travaux sur le jeu de cour afin de répondre aux nouvelles normes.

Les deux écoles remercient les 2 Mairies pour l'ensemble des travaux effectués.

Hygiène et sécurité : Protocole sanitaire, exercices d'évacuation incendie, PPMS

• Protocole sanitaire

Depuis la rentrée des vacances d'hiver, le protocole a changé. Nous sommes passés du niveau 3 au niveau 2. Cela implique :

- la reprise des séances de piscines les lundis 28 février, 7 et 14 mars pour les GS-CP et les CE2-CM1
- la fin du port du masque obligatoire à l'extérieur
- la possibilité de pratiquer des activités sportives à l'intérieur sans masque.
- l'allègement des procédures de dépistages : pour les cas-contacts à l'intérieur des classes, ne sera demandé qu'un test antigénique, PCR ou autotest au deuxième jour. Il n'est plus nécessaire de fournir d'attestation sur l'honneur.

Si autotest négatif : pas d'isolement.

Si autotest positif : isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si test antigénique ou PCR réalisé au 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Si pas d'autotest réalisé : isolement de 7 jours.

Les élèves infectés à la COVID 19, il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser un nouveau dépistage, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

Les évaluations nationales pour les CP ont aussi été reportées du fait de la situation compliquée en janvier. Elles auront lieu entre le 7 et le 18 mars.

• Ecole de Vouzan

Un exercice d'alerte incendie a été réalisé le vendredi 11 février 2022. L'alerte a été donnée par la Mairie. Les classes n'étaient pas informées. L'évacuation des bâtiments et le rassemblement se sont déroulés dans le calme sans aucun problème. La mise en sécurité de l'ensemble des élèves de l'école a pris 23 secondes.

Un exercice du plan particulier de mise en sécurité Un exercice de mise en sécurité de l'ensemble des élèves devrait avoir lieu dans ces prochains jours. L'action menée sera la mise en sécurité des élèves pour un risque du type « Attentat - Intrusion ». Même chose l'équipe enseignante demande à ne pas être mise au courant du jour de l'alerte afin d'agir au plus près d'une insécurité réelle afin d'aborder et de résoudre les difficultés rencontrées lors de la mise en sécurité des élèves.

• Ecole de Sers

• PPMS

Nous avons effectué un PPMS risques majeurs le mardi 8 février à 13h30. Le scénario choisi était une annonce de vents violents. Les trois classes sont donc restées confinées à l'intérieur des bâtiments dans le calme.

Orientations budgétaires allouées aux écoles par le SIVOS

Le budget du SIVOS n'ayant pas encore été voté chaque école présente les demandes réalisées auprès du SIVOS. En fonction des sommes allouées par le SIVOS, chaque école reverra et adaptera ses demandes.

• Ecole de Vouzan

Fonctionnement : Aucune demande particulière à part si cela est possible pour le SIVOS un maintien du montant de la somme allouée jusque-là.

Investissement : L'école de Vouzan est engagée dans différents projets et demande au SIVOS si cela

leur est possible une participation financière :

Classe orchestre : Nous sommes actuellement dans la 2^{ème} année du projet classe orchestre. Le SIVOS participe depuis 2 ans financièrement à l'élaboration de ce projet en ce qui concerne la participation du Conservatoire au sein de l'école (interventions + assurances).

Le SIVOS informe le conseil d'école que le coût total de l'opération s'élève à 22 200€ et que son financement a été voté pour les 3 années du projet.

Nautilus : Les classes de GS-CP et de CE2-CM1 participent tous les ans aux sessions « Apprendre à nager » de Nautilus. Le SIVOS prend en charge le coût du transport. La demande est reconduite pour l'année 2022-2023.

Le SIVOS informe le conseil d'école que cette action relève du programme pédagogique donc son financement est acté.

Classe découverte : Le projet prend forme. Une demande de participation financière a été faite auprès du SIVOS afin d'aider l'école à financer le transport et l'hébergement des enfants des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1.

La Mairie de Vouzan informe les membres du conseil d'école qu'elle participera à hauteur de 70€ par enfant résidant sur Vouzan afin de réduire la participation des familles de Vouzan à 20€. L'équipe pédagogique demande si une aide financière est envisageable pour les familles résidant à Sers. Monsieur Mahérault indique qu'une réunion est prévue pour en discuter.

Sortie CM1-CM2 : Une demande d'aide financière a été faite auprès du SIVOS afin d'aider au financement d'une sortie sur une journée pour la classe des CM1-CM2.

Mobilier : Les classes de CE1-CE2 et de CE2-CM1 ont réalisé une demande d'aide financière afin d'équiper les 2 classes de meubles à tiroirs.

• Ecole de Sers

Ont été demandés pour l'année 2022 au SIVOS en investissement :

- Constructions géométriques géantes pour 1 55,28€ (Budget fonctionnement)
 - Ordinateur portable de direction pour 649,90€
 - Bancs avec dossiers pour la classe de PS-MS pour 413€
 - Vélos pour 378,90€
 - Ballons pour 69,20€ (Budget fonctionnement)
- TOTAL : 1 666,28 €

Projet en cours pour l'année scolaire 2021/2022

■ Chocolats de Pâques

Cette année encore, une vente de chocolats est organisée pour les fêtes de Pâques. Les bénéfices sont partagés entre les 2 écoles.

■ **Natation** : en raison du contexte sanitaire, les séances de natation ont été suspendues et ont repris le lundi 28/02 ; arrêté le 6/02 du fait du changement du protocole sanitaire. Les séances annulées ne seront pas reportées. Ils auront donc bénéficié de 5 séances de natation.

• Ecole de Vouzan

■ **QuotiChess** : les deux classes, CE1-CE2 et CE2-CM1, poursuivent l'apprentissage et le jeu des échecs, en initiant les nouveaux élèves et en poursuivant les différentes stratégies avec les initiés, par l'intermédiaire des tournois interclasse avec QuotiChess sur twitter, ainsi que des tournois qui seront organisés entre les deux classes, plusieurs fois dans l'année. Pour l'instant, les mesures sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser les tournois interclasse. Sur ce même projet, la Mairie de Vouzan a offert aux

élèves un échiquier grandeur nature dans la cour de récréation.

■ **Twictée et Twoulipo** : Mme Durand et Mme Seguin ont participé aux activités de dictées interactives et de productions écrites proposées par twitter. Ces deux activités permettent de pratiquer régulièrement les différentes stratégies de corrections orthographiques et de production écrites sous forme de jeu et d'échanges au sein de la classe et entre différentes classes.

■ **Printemps des poètes** : (du 12 au 28 mars)

Chaque classe va créer des poèmes qui seront lus par la suite dans les autres classes puis accrochés à un arbre dans la cour, « l'arbre à poèmes ».

■ **Semaine de la presse** : (du 21 au 25 mars)

Les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 sont inscrites à la semaine de la presse. Cette année, les deux classes vont s'attacher à la construction d'une maquette d'un journal scolaire, l'objectif final étant d'éditer un exemplaire avant la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, la classe de CE1-CE2 a publié dans le journal des Twittclasses via Twitter, un article sur le thème des échecs. Ils vont rédiger au cours du second trimestre, un autre article sur la thématique des poules.

■ **Semaine égalité garçon/filles** : (du 7 au 11 mars)

Les élèves de l'école participent à la semaine sur l'égalité entre garçons et filles. Chaque jour de la semaine, une action est prévue sur ce thème (ex : porter un accessoire rose pour les garçons et bleu pour les filles ; débat sur les stéréotypes des jeux et exploitation inverse dans la cour, où les filles jouent aux « jeux de garçons »...)

■ **Ateliers projet** : les trois enseignantes font un échange de service, décloisonnement, en proposant chacune une activité différente, en alternant d'activité chaque semaine : Mme Durand propose une initiation au jeu du bridge, Mme Seguin des activités sur le thème du yoga et de la relaxation et Mme Duong Vinh sur les arts plastiques.

■ **Orchestre à l'école** : les élèves faisant partie du projet OAE poursuivent leur apprentissage d'un instrument de musique avec les professeurs du conservatoire, à raison d'une heure par semaine. Ils peuvent dorénavant emmener chez eux leur instrument régulièrement afin de pouvoir s'entraîner.

Les trois classes de l'école bénéficient également de dix séances chacune avec deux intervenants, Camille PIZON et le professeur d'accordéon, pour faire de la musique et des danses traditionnelles.

■ **La fête du court métrage** : (du 16/03 au 23/03)

Les trois classes sont inscrites à la fête du court métrage. Durant ce festival, les élèves auront la possibilité de visionner un à deux courts métrages par jour. Chaque visionnage sera accompagné d'une petite production écrite.

■ **Jardin pédagogique** :

Avec l'arrivée du printemps, les élèves vont remettre en place le jardin après étude des différentes plantations. Les poules sont arrivées, un élève par classe est chargé de les nourrir et de ramasser les œufs tous les jours. Une vente des œufs est proposée aux parents. A la demande des enfants, il reste à trouver un nom aux poules.

■ **Haie'Cole** :

Les trois classes sont parties un après-midi afin de finir le projet commencé l'année dernière. Les élèves équipés, ont préparé la terre, planté et protégé différents arbustes.

■ **Handball** : il reste une intervention à prévoir sur les trois.

■ La classe de CE2-CM1 s'est inscrite, avec la participation de l'OCCE, à l'élaboration d'un conseil de coopération en EMC, ainsi qu'à des interventions de jeux coopératifs.

■ La classe de CE2-CM1 s'est inscrite à deux interventions « Actions sans déchets » et « Produits ménagers dangereux » en mars, avril par le service déchets ménagers du Grand Angoulême.

■ Festival du livre

La classe de CE1-CE2 recevra madame Mathilde Bourgon, illustratrice de littérature jeunesse, dont la spécialité est le pop-up. Ils testeront cette technique avec elle le 31 mars.

■ Ecole et cinéma

L'ensemble des élèves de l'école de Vouzan s'est rendu au cinéma Mégarama de Garat afin de visionner *Le cerf-volant du bout du monde* de Roger Pigaut pour les cycles 2 et *La petite vendeuse de soleil* de Djibril Diop Mambéty.

■ Semaine des maths

Les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 relèveront comme l'an passé les défis lancés par Mat et Matica. Cette année, il s'agira pour les élèves de délivrer le Président de la République en résolvant des énigmes mathématiques sur le thème « Math en forme ».

• Ecole de Sers

- Classes MS-GS et GS-CP : sortie aux Archives et à la médiathèque l'Alpha ce jour. Pique-nique aux abords de la Charente. Participation à différents ateliers aux archives : chasse aux trésors, réaliser la maquette du bâtiment des archives, découvrir les différentes odeurs des archives, restituer la mascotte dans les différentes époques et coloriages. A l'Alpha, nous avons assisté à plusieurs lectures de contes d'ici et d'ailleurs et visité la médiathèque.
-
- Classe PS-MS : sortie théâtre le vendredi 4 mars voir le spectacle « Le complexe du pingouin »
- Poursuite des classes dehors
- Classe de GS-CP : projet autour de la lettre : les enfants ont été poster une carte de vœux
- Classe MS-GS : poursuite du rallye des mathématiques organisé par l'OCCE. Nous avons déjà répondu à 2 défis qui comportaient chacun une partie logique, une partie géométrie et une partie de calculs.
- Classe MS-GS : poursuite de la correspondance avec les MS-GS de l'école de Mareuil en Charente
- Fête du court-métrage pour les 3 classes du jeudi 17 mars au mardi 22 mars
- Sortie de fin d'année pour les 3 classes : Château des énigmes à Pons en Charente-Maritime le vendredi 1^{er} juillet toute la journée.

Questions diverses

« Sachant que les absences d'élèves sont signalées par les parents à l'école elle-même, l'information est-elle systématiquement transmise à la mairie ? En effet le règlement précise que pour toute absence signalée moins de 48 h à l'avance, les repas cantine seront facturés. Dans un autre article il est écrit que toute absence doit être signalée à la mairie de Vouzan. »

La Mairie de Vouzan indique que si l'information est donnée à l'avance, la Mairie en tient compte. Il y a la possibilité de revenir dessus s'il y a eu un problème au niveau de la facturation. Les familles sont invitées à s'adresser directement à la Mairie de Vouzan.

Afin d'éviter tout problème de facturation, la Mairie indique aux familles que le mieux est de prévenir de toute absence la Mairie de Vouzan directement.

Dernière information, seul le 1^{er} jour est facturé pour un enfant malade.

Fin du conseil d'école : 19h30